

Arrêté du 21 Safar 1428 correspondant au 11 mars 2007 portant désignation des membres de la commission de recours compétente en matière d'investissement.

Par arrêté du 21 Safar 1428 correspondant au 11 mars 2007, et en application des dispositions de l'article 3 du décret exécutif n°06-357 du 16 Ramadhan 1427 correspondant au 9 octobre 2006 portant composition, organisation et fonctionnement de la commission de recours compétente en matière d'investissement, la commission de recours compétente en matière d'investissement est composée des membres suivants :

Hamoud Benhamdine, représentant du ministre charge des participations et de la promotion des investissements, président ;

Abdelkhalek Chorfa, représentant du ministre charge de l'intérieur et des collectivités locales;

Said Benabdrahmane, représentant du ministre charge de la justice ;

M.Hand Issaad, représentant du ministre charge des finances ;

Farid Moulay, représentant du ministre charge des finances.